

# ANNEXE

---

## **ETAT DES ACTES ACCOMPLIS PAR L'ASSOCIEE UNIQUE** **POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION** **PREALABLEMENT A LA SIGNATURE DES STATUTS SOCIAUX**

- Honoraires de la société SOFRAGECO, Société Française d'Audit de Gestion et de Comptabilité ;
- Dépôt des fonds correspondant au montant du capital social à la banque le Crédit Mutuel.

Conformément à l'article 210-6 du code de commerce et à l'article 74 du décret 67-236 du 23 mars 1967, cet état a été établi préalablement à la signature des statuts.

Il est destiné à être annexé auxdits statuts, dont la signature par l'associée unique emportera reprise de ces actes et des engagements qui peuvent en découler, au compte de la société au moment de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Fait à MONTREUIL,  
L'an deux mille vingt-trois  
et le six mai

**Madame Véronique MAUREL**